

PH AGRI'BFC

Les 8 associations du réseau Initiative BFC proposent des Prêts d'Honneur pour les projets agricoles.
Initiative Haute-Saône en fait partie



PH AGRI'BFC



Durée phase expérimentale > 1 an

Septembre 2024 > octobre 2025



Objectif régional

50 dossiers de prêt d'honneur en phase expérimentale

Montant maximal de 50 000 € /PH > montant moyen 20 000 €



Disponibilité du fonds régional

Enveloppe PH : *PH Initiative + apports Crédit agricole – Banque Populaire – Cerfrance*
690 000 €

Enveloppe PHCR Bpifrance (IBFC)
310 000 €



Contribution des partenaires au pilotage du fonds et mise en place des PH

Région

30 000 € > soit 30 dossiers à 1 000 €/dossier

Bpifrance - forfaits PHCR pour IBFC

5 000 €

Fédération régionale Crédit agricole – Banque Populaire BFC – réseau des Cerfrance de BFC

5 000 € chacun > soit 15 000 €

PH AGRI' BFC



Eligibilité des projets

→ Tout porteur de projet de :

- Création d'entreprise ex-nihilo (de moins d'un an)
- Reprise d'entreprise (par achat d'actifs ou de parts sociales)
- Développement d'une entreprise ou société (de plus d'un an)

Modalités

- Les pièces justificatives du dossier ne diffèrent pas d'un prêt d'honneur classique
- Durée de remboursement : durée maximale de 84 mois (7 ans), dont différé possible de 24 mois. La fréquence de remboursement peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle.
- Couplage avec un prêt bancaire d'un montant et d'une durée de remboursement au moins équivalents.



PH AGRI' BFC

De l'accueil des porteurs au suivi des projets

- Publics DJA orientés par les chambres d'agriculture : RDV avec le réseau Initiative dès l'entame de l'étude économique (réalisée par chambres d'agriculture ou autres prestataires, après formation obligatoire 21h), en amont ou en parallèlement au dépôt de demande dotation JA auprès de la Région.

Temps 1 – Accueil du porteur et montage du dossier

Temps 2 – Expertise et décaissement

Comités d'agrément locaux > invitations des partenaires Agri'BFC

Les représentants des partenaires Agri'BFC sont invités aux comités d'agrément pour apporter leur expertise sur les projets agricoles :

- En tant que membre non-votant
- Uniquement quand un dossier de nature agricole est présenté
- Participation requise uniquement sur le temps dédié au dossier agricole au sein du comité d'agrément

Temps 3 – Suivi et accompagnement

Contact



03 84 75 87 20

contact@initiativehautesaone.fr

**52 rue St Martin,
70000 VESOUL**

